

# Concours sur titre avec épreuve de puéricultrice territorial 2023 (homme ou femme)

## Présentation du concours

Organisation

Postes ouverts

Calendrier

Modalités d'inscription

Jury institutionnel

Nombre d'intervenants

## Candidats

Conditions de participation

Origine géographique

## Nature et déroulement de l'épreuve

Nature de l'épreuve orale d'admission

Déroulement de l'épreuve

Taux de participation

## Analyse et conclusion

Observations du jury institutionnel

Résultats du concours

## Présentation du concours

### Organisation

Ce concours 2023 est ouvert par le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan pour le Grand Ouest à savoir les centres de gestion du Calvados, des Côtes d'Armor, de l'Eure, du Finistère, d'Ille-et-Vilaine, de la Loire-Atlantique, du Maine et Loire, de la Manche, de la Mayenne, du Morbihan, de l'Orne, de la Sarthe, de la Seine-Maritime et de la Vendée.

### Postes ouverts

Par arrêté du Président du centre de gestion du Morbihan, **28 postes ont été ouverts** compte tenu des besoins recensés dans les quatorze CDG partenaires du Grand Ouest.

### Calendrier

Période d'inscription	du 11 octobre au 16 novembre 2022
Période de dépôt des dossiers	du 11 octobre au 24 novembre 2022
Epreuve orale d'admission	les mardi 7, mercredi 8 et jeudi 9 février 2023
Jury d'admission	Le 9 février 2023
Publication des résultats	Le 9 février 2023

### Modalités d'inscription

Le retrait des dossiers d'inscriptions s'est déroulé :

- soit par téléinscription sur le site [www.cdg56.fr](http://www.cdg56.fr), minuit dernier délai (heure métropole)
- au secrétariat du centre de gestion du Morbihan, 17h30 dernier délai
- par voie postale, sur demande écrite individuelle adressée au centre de gestion du Morbihan, le cachet de la poste faisant foi.

Le dépôt des dossiers d'inscription devait être réalisé :

- soit au secrétariat du centre de gestion du Morbihan, 17h30 dernier délai
- par voie postale, au centre de gestion du Morbihan, le cachet de la poste faisant foi.

100% des inscriptions à ce concours ont été réalisées par téléinscription.

Au total, **121 dossiers** ont été réceptionnés.

## Jury institutionnel

Conformément au décret n°2014-1058 du 16 septembre 2014 fixant les modalités d'organisation du concours sur titre avec épreuve de puéricultrice territoriale 2023, le jury de ce concours a été désigné par le président du centre de gestion du Morbihan, par un arrêté en date du 23 janvier 2023, de la manière suivante :

- Trois élus locaux (dont le Président du Jury)
- Trois personnalités qualifiées
- Un fonctionnaires de catégorie A ou B, un représentant du C.N.F.P.T. et un fonctionnaire représentant du personnel désigné dans les conditions prévues à l'article 14 du décret du 20 novembre 1985

## Nombre d'intervenants

<b>Jury institutionnel</b>	9
<b>Epreuve orale d'admission</b>	9
<b>Surveillance</b>	3
<b>Total</b>	21

## Candidats

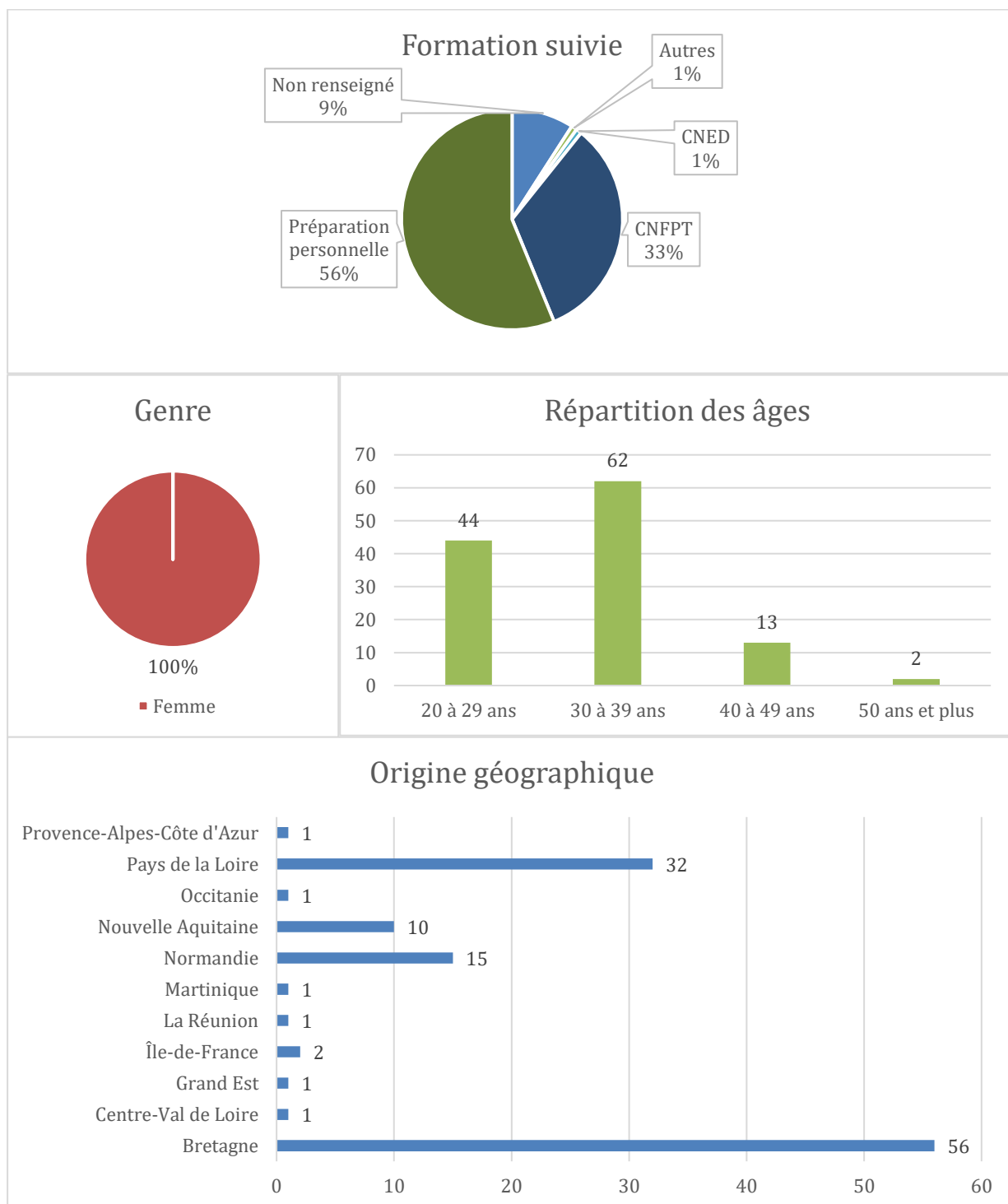
### Conditions de participation

Les candidats devaient être titulaires :

- du diplôme d'Etat de Puériculture mentionné à l'article R. 4311-13 du code de la santé publique
- ou d'une autorisation d'exercer cette profession délivrée en application de l'article L. 4311-4 du même code notamment dans le cas de la présentation d'un diplôme d'un autre Etat membre de la Communauté Européenne

Ces **121 candidats** ont été autorisés à se présenter à ce concours

### Origine géographique



## **Nature et déroulement de l'épreuve orale**

### **Nature de l'épreuve orale**

Le décret n°2014-1058 du 16 septembre 2014 a modifié les modalités d'organisation du concours sur titre avec épreuve de puéricultrice territoriale. En effet, les modalités précédentes prévoyaient une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve orale d'admission. Dorénavant, ledit décret prévoit une unique épreuve orale d'admission.

### **Déroulement de l'épreuve**

Cette épreuve consistait en un entretien de 25 minutes ayant pour point de départ un exposé de 5 min maximum du candidat sur sa formation et son projet professionnel. Cet entretien devait permettre au jury d'apprécier la capacité du candidat à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à travailler, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois des puéricultrices territoriales.

Cette épreuve s'est déroulée les mardi 7, mercredi 8 et jeudi 9 février 2023 à l'Espace Montcalm Maison du Diocèse à Vannes.

Chaque candidat a rencontré un groupe de 3 examinateurs. Les groupes d'examineurs des épreuves d'entretien étaient constitués de trois intervenants qualifiés, chargés d'apprécier les candidats à l'aide de grilles d'évaluation et d'éléments de cadrage communs. Ils devaient attribuer une note finale sur 20.

### **Taux de participation**

103 sur 121 candidats convoqués ont participé à l'épreuve (soit 85,12 % de présents).

Depuis janvier 2017, le service "Concours" a instauré la dématérialisation des convocations et courriers aux candidats. Cette dématérialisation ne concerne toutefois que les candidats inscrits par téléinscription soit 100 % pour ce concours. Ces documents sont dorénavant accessibles sur leur espace sécurisé via le site internet du CDG 56.

## Analyse et conclusion

### Observations du jury institutionnel

Les membres du jury ont fait part de leurs observations quant au déroulement des entretiens :

- Des candidats se présentent au concours sans connaître l'environnement professionnel, ainsi que les différentes structures territoriales au sein desquelles ils sont censés intervenir.
- Globalement, les candidats étaient bien préparés. Les échanges ont été intéressants.

### Résultats du concours

Nombre d'inscrits	Nombre de présents à l'épreuve	Nombre de notes éliminatoires	Nombre de notes inférieures à 10/20	Moyenne des notes
121	103	1	16	13,42

Au vu du tableau de résultats, ils constatent que 28 candidats ont une note supérieure ou égale à 17 sur 20 et que ce seuil offre un niveau pertinent de sélection au vu des aptitudes et compétences attendues d'une puéricultrice territoriale.

Il a rappelé que seuls 28 postes ont été ouverts à ce concours.

Ainsi, le jury institutionnel a arrêté **28 lauréats** au concours sur titres avec épreuve de puéricultrice territoriale 2023.